



**Conférence Sociale des 9 et 10 juillet 2012**

**Table ronde numéro 7 :**

**Améliorer l'action publique avec ses acteurs**

**Les propositions de Solidaires**

144 Bd de la Villette 75 019 Paris  
[contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org) 01 58 39 30 20

## **Les services publics : un besoin essentiel revendiqué par les citoyen-ne-s**

Jamais les services publics n'auront subi d'attaques aussi dévastatrices que lors de la mandature précédente.

Alors que le contexte international a dramatiquement aggravé la situation de crise dans notre pays, le précédent gouvernement s'est acharné à poursuivre son œuvre de destruction des services publics obéissant ainsi, aveuglement, aux directives européennes et au dogme libéral.

Alors que le peuple a tant besoin de retrouver des signes tangibles de cohésion sociale et de solidarité, c'est le culte de l'individualisme qui a prévalu et qu'il faut désormais faire reculer.

C'est pourquoi, Solidaires considère que les services publics dans leur plus large expression doivent être mis au cœur de la transformation sociale pour mieux construire une société de justice et d'égalité.

### *Des services publics à défendre*

Ils permettent un réel accès de la population aux « biens communs » c'est-à-dire aux biens publics et collectifs que sont l'énergie, l'eau, la santé, l'éducation, la culture, l'emploi... Les services publics se définissent également comme l'outil de gestion de ces biens communs, à travers notamment des services publics dits régaliens, comme la justice, les finances publiques, etc. Les services publics doivent être soustraits à la logique de marché et de la concurrence. Ils permettent un aménagement du territoire équilibré, par l'existence d'un réel maillage territorial.

Quel que soit le niveau territorial dont ils relèvent, les services publics doivent permettre à toutes et tous un plein accès aux services rendus, dans le respect des principes d'égalité, de continuité territoriale, de solidarité et de laïcité.

De nouveaux besoins sont apparus suite aux mutations sociales et économiques, ou suite à l'apparition de nouvelles technologies... par exemple, avec l'allongement de la durée de la vie, la perte d'autonomie des personnes impose que de nouvelles structures soient créées et que de nouvelles missions soient prises en charge. Mais se sont aussi les évolutions des besoins en matière de recherche, de logement, d'emploi, d'environnement... qui appellent de nouvelles prises en charge. Certains services publics, au-delà de la prise en charge de besoins collectifs, ont un rôle direct à jouer dans la réduction des inégalités. En ce qui concerne les inégalités hommes-femmes, un vrai service public de la petite enfance et un service public lié à la perte d'autonomie sont nécessaires (ce sont encore les femmes qui s'occupent majoritairement des enfants et des ascendants).

Nos axes revendicatifs :

- Une définition, et un élargissement des secteurs prioritaires, ainsi qu'une quantification et une planification pluriannuelles des besoins (santé, éducation, formation professionnelle, recherche, transport, logement, énergie, secteur bancaire, petite enfance et dépendance, culture...).
- Une resocialisation des secteurs privatisés.
- Des politiques budgétaires et fiscales adéquates pour définir les recettes et l'allocation prioritaires des ressources.
- Une révision de la politique de décentralisation des services publics actuellement conçue sans transfert budgétaire suffisant, pour un renforcement de la présence et de l'efficacité des services publics.
- Une nouvelle politique d'accès aux emplois publics, en favorisant l'accès des personnes discriminées (personnes non qualifiées, étrangers..).
- Un vrai statut gage de l'indépendance des personnels, nécessaire à l'égalité de traitement des usagers.

- Une gestion plus démocratique des services publics. Le lien entre l'utilisateur et le service public est à renouveler. Afin de fonctionner de manière plus démocratique, il faut que les services publics soient davantage contrôlés par les élus, les usagers, les personnels et les organisations syndicales avec des moyens décisionnels réels.
- Enfin, Solidaires revendique une fiscalité plus juste qui assure des sources de financement pérennes pour la mise en œuvre des politiques publiques et le fonctionnement des services publics. La gratuité, comme moyen concret d'accès de tous les citoyens à certains services publics, est une nécessité. Solidaires affirme le principe absolu de la gestion publique du recouvrement et du contrôle de l'impôt.

## **Les moyens et les acteurs**

### **EMPLOIS**

Avec la mise en œuvre du dogme du non remplacement de un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ce sont au total, 150 000 postes de fonctionnaires, qui ont été supprimés à l'Etat depuis 2003.

A l'hôpital public, la progression des emplois (maisons de retraite comprises) a très nettement ralenti alors que l'activité augmente de près de 3 %.

A la territoriale, les effectifs des collectivités territoriales ont progressé de + 0,3 % en 2011 soit, toujours selon les sources Acoiss, six fois moins vite qu'en 2010.

C'est donc globalement que l'emploi public a très nettement payé le prix de la politique menée par le précédent gouvernement.

**Dans une période où le chômage est dramatiquement élevé, tout particulièrement chez les jeunes, poursuivre cette politique c'est assurément conforter cette régression sociale. Il est donc nécessaire et urgent, au delà de l'abandon de la logique comptable de la RGPP, de recréer des emplois dans la Fonction publique.**

**Pour Solidaires, la difficulté ne provient pas d'un trop plein de dépenses devenu insupportable mais bien plutôt d'un assèchement organisé de nos recettes.**

Les niches fiscales doivent être révisées et plafonnées, la fraude fiscale (évaluée à 40-50 milliards d'euros) doit être combattue. Cela passe, bien évidemment, par un renforcement des acteurs qui luttent contre ces fléaux.

**Solidaires réaffirme qu'une des solutions passe forcément par une politique fiscale volontariste et ambitieuse qui n'hésite pas à remettre à l'endroit ce qui a été galvaudé depuis trop de temps : la justice fiscale et la juste répartition des richesses.**

### **POUVOIR D'ACHAT**

Après une augmentation de 0,5 % de leur traitement indiciaire en 2010, les fonctionnaires ont subi un gel de l'évolution de leur salaire sur deux années consécutives, 2011 et 2012.

Après avoir déjà enregistré une perte de près de 10 % sur leur pouvoir d'achat sur 10 années, les fonctionnaires comme tous les autres salariés ont été directement impactés par une inflation qui s'est élevée à + 2,5 % pour 2011.

Pour Solidaires, le compte n'y est pas et le nouveau gouvernement doit immédiatement prendre les mesures nécessaires à une réelle augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Pour Solidaires cela passe obligatoirement par :

- la valeur du point d'indice fixée à 5 euros ;
- l'attribution immédiate de 600 euros à titre de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat ;
- le salaire minimum porté à 1 600 euros net ;
- la revalorisation de la grille en particulier pour les catégories C et B qui sont directement touchées par la hausse du SMIC ;

- **l'augmentation du barème des indemnités kilométriques pour les agents qui utilisent leur véhicule personnel pour l'exercice de leurs missions ;**
- **un effort supplémentaire dans le domaine des remboursements des frais de transport « domicile travail » pour tous les oubliés du décret 2010.**

### **JOURNEE DE CARENCE**

L'article 105 de la loi de finances pour 2012 instaure, pour les agents publics, l'application d'une « journée de carence » en cas de maladie. Ce prélèvement supplémentaire sur le traitement des fonctionnaires a été présenté comme une solution « équitable » face aux trois jours de carence appliqués aux salariés relevant du régime général.

Solidaires Fonction Publique ne partage pas du tout cette analyse et **sans attendre l'abrogation de cette loi par le nouveau Parlement, demande « l'abandon » de ce dispositif afin que toutes les administrations puissent stopper sa mise en œuvre.**

### **RGPP – RéATE**

La nouvelle organisation de l'administration territoriale de l'Etat (la RéATE), voulue par le précédent gouvernement est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette réforme avait, soi-disant, pour but de « mieux mobiliser les services pour répondre plus efficacement aux besoins des populations et des territoires, en valorisant les savoir-faire des agents qui y sont affectés dans un cadre de travail adapté. » Cette réforme visait à faire du niveau régional, le niveau de droit commun de pilotage des politiques publiques, sous l'autorité des Préfets de régions.

Aujourd'hui, les structures départementales (DDI) n'ont plus de lien hiérarchique ni avec l'échelon régional, ni avec leur administration ou leur ministère de tutelle. Toutes les directives passent obligatoirement par le Préfet et les directeurs de DDI.

Les Directeurs de DDI se trouvent ainsi confrontés à des problèmes complexes car ils ne connaissent pas les réglementations et les textes que les personnels sous leurs ordres doivent appliquer. A titre d'exemple, certaines DDCSPP peuvent regrouper jusqu'à dix services, provenant de ministères ou d'administrations différentes.

**Les structures régionales qui, sur le papier doivent piloter les actions locales, ne peuvent intervenir sur les missions effectuées dans les départements faute de lien hiérarchique ; Bien que l'autorité de gestion des agents ait été conservée au ministère / administration d'origine des personnels, une grande partie des actes de gestion a été déléguée aux DDI ce qui crée des difficultés importantes au quotidien pour les personnels et des distorsions ;**

**Multiplication des donneurs d'ordres aux directives parfois contradictoires chaque niveau ayant ses propres priorités, etc.**

**Solidaires demande l'abandon pur et simple de la RGPP. La Réate qui est un frein à la réalisation des missions de services publics au plan local doit par voie de conséquences être revu.**

### **8<sup>ème</sup> échelon du C administratif**

C'est le décret n° 2011-1445 du 3 novembre 2011 (projet examiné en Commission des statuts du Conseil Supérieur de la Fonction Publique le 26 septembre 2011 avec avis unanime « contre » des huit organisations syndicales représentatives), qui, en modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C, permet l'accès des fonctionnaires administratifs de catégorie C à un échelon spécial. Mais, cet accès est cependant soumis à un mécanisme de promotion relevant d'un avancement de grade, puisque contingenté, et non pas d'un accès en linéaire comme c'est le cas pour les agents techniques.

**Solidaires FP demande donc que l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon Des C administratifs se fasse en linéaire et demande donc la suppression du contingentement.**

## **Loi de Mobilité**

Le gouvernement précédent s'est souvent exprimé sur ce statut des fonctionnaires qui lui apparaissait comme être « le frein » à sa politique ultra libérale.

Si pour lui, la loi n° 2009-972 du 3 août 2009, adoptée par le Parlement le 23 juillet 2009, permet, enfin, d'adapter le droit de la Fonction publique aux enjeux contemporains, pour Solidaires et tous les agents elle porte en germe « la mort » du statut.

**Ainsi, la loi citée crée le processus de « réorientation professionnelle »,** qui est imposé au fonctionnaire (en cas de suppression de poste) et qui peut déboucher sur un licenciement, un placement en disponibilité d'office (donc sans traitement) ou, le cas échéant, une mise à la retraite.

Il s'agit là, non seulement **d'une remise en cause de la « garantie de l'emploi » principe fondamental du statut,** mais aussi **d'une remise en cause du principe de la Fonction publique de « carrière »** énoncé à l'article 36 de la loi du 11 janvier 1984 (FPE).

**La loi prévoit, également, que le remplacement d'un agent titulaire peut être effectué en ayant recours au service des entreprises de travail temporaire.**

Pour Solidaires, l'embauche de contractuels pose déjà un bon nombre de problèmes déontologiques dans certaines administrations. Comment un ministre de la Fonction publique peut-il dire qu'un agent mis à disposition de l'administration par une entreprise de travail temporaire sera soumis aux obligations s'imposant à tous les agents publics ?

**Aujourd'hui, Solidaires demande purement et simplement l'abrogation de cette loi dite « de mobilité » qui n'a qu'un seul but : en finir avec les garanties statutaires jugées trop excessives et, au final, adopter le concept du secteur privé en substituant la logique de marché à celle du service public.**

## **CARRIERES**

Depuis 2005, selon les dires du précédent gouvernement, les carrières des fonctionnaires ont été refondues. Or, pour Solidaires, les carrières n'ont en fait été que « revisitées ».

### **Pour la catégorie C**

La carrière des agents de catégorie C a fait l'objet en octobre 2005 d'une première refonte puis d'une seconde en décembre 2006.

Mais, les mesures adoptées n'auront donc été que des réponses partielles et insuffisantes, ne bénéficiant seulement qu'à quelques agents !

**Solidaires demande : une véritable réforme répondant aux enjeux et à la situation des agents de catégorie C et de meilleures conditions de reclassement en catégorie B des agents se situant actuellement au 7<sup>e</sup> échelon de l'échelle 6.**

### **Pour la catégorie B**

Certes, carrières et grilles ont été revues mais par : fusion des B types avec les CII, allongement des durées de carrière, suppression de l'accès direct par concours du 1<sup>er</sup> grade au 3<sup>ème</sup> grade, des conditions défavorables de reclassement des anciens grades vers les nouveaux grades, déclassement des carrières des B atypiques ...

Déclinée de l'Etat aux deux autres versants de la Fonction Publique, cette refonte n'a pas eu plus d'effets bénéfiques, bien au contraire, surtout en ce qui concerne les personnels hospitaliers.

En effet, le protocole prévoit le reclassement en catégorie A de quelques professions qui doivent renoncer à la catégorie « active » pour la retraite, c'est-à-dire, renoncer au départ à 55 ans.

Une véritable refonte de la carrière B, c'est pour Solidaires : une revalorisation des indices de début de carrière et des indices terminaux du corps, une revalorisation indiciaire du premier grade et notamment à partir de 7<sup>ème</sup> échelon revoir les indices de reclassement, le maintien direct du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> grade par concours professionnel sans condition de durée de service effective en B, une augmentation indiciaire immédiate des deux derniers échelons du grade terminal et pour les personnels hospitaliers nommés en catégorie A, le maintien de la retraite à 55 ans.

### La réforme de la carrière A

Solidaires demande une véritable refonte de la carrière A (avec des améliorations dans tous les grades), et qui passe notamment :

- par la création d'un 13<sup>ème</sup> échelon dans le 1<sup>er</sup> grade permettant aux agents de ne pas stagner ad vitam aeternam dans le dernier échelon, sans allongement de la durée de carrière ;
- la réparation du préjudice subi par les agents de catégorie B promus en catégorie A, antérieurement au décret du 23 décembre 2006 ;
- la revalorisation des carrières des agents de la filière sociale en lien avec les formations demandées (niveau BAC + 3) ;
- l'arrêt de toutes les fusions envisagées entre corps techniques et administratifs.

## FIPHFP

### Revendicatif de Solidaires FP

- **Résister à la privatisation rampante de tout le dispositif d'appui à l'insertion.**

- pour obtenir l'annulation des mesures régressives de 2010, en exigeant que l'Etat employeur remplisse ses obligations en matière d'accessibilité et d'emploi.

- **Favoriser des mesures qui s'inscrivent dans la durée et responsabilisent les employeurs.**

La question de l'accessibilité est exemplaire et doit inclure toute la chaîne de la vie au travail : du transport à l'accès aux nouvelles technologies de la communication, voire l'accès aux écoles de formation et aux logements attribués aux agents de l'Etat...

- **Privilégier de bonnes conditions de travail, autant que les objectifs quantitatifs d'emploi !**

C'est se préoccuper dans les conventions employeurs, de la qualité des emplois offerts, de la formation en cours de carrière, de réponses adaptées aux besoins spécifiques, des fins d'activité professionnelle au vu de l'allongement des carrières...

- **Multiplier les occasions de rencontres, au-delà de nos différences.**

De l'accueil d'étudiant/es handicapé/es en stage ... à l'ouverture d'ateliers « hors les murs » avec le secteur que l'on dit « protégé ».

**Pour y parvenir, l'administration du FIPHFP a besoin d'être renforcée en personnel...**

## ENTRETIEN D'ÉVALUATION ET PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS

**Entretien d'évaluation** : dès 2001, l'administration a envisagé de modifier le système de notation des fonctionnaires, chaque autorité ministérielle de la Fonction publique d'Etat, prise individuellement, affirmant que le système en vigueur ne permettait pas de reconnaître les mérites des agents :

- **suppression définitivement de la notation, au profit d'un entretien d'évaluation (l'élément central d'évolution de la carrière de l'agent) annuel avec le supérieur hiérarchique direct.**

Il est aujourd'hui établi que ces modes de management dont fait partie l'évaluation par objectifs ont entraîné, dans les entreprises privées des risques psychosociaux et une souffrance au travail liés à l'individualisation, à l'isolement et à la concurrence entre salariés.

**Pour Solidaires, il faut mettre fin à ce dispositif qui favorise le clientélisme et revenir à une logique de carrière basée sur la progression à l'ancienneté comme critère très largement dominant.**

**Prime Fonctions et de Résultats** : le ministère de la Fonction publique à élaboré un dispositif indemnitaire intitulé « prime de Fonctions et de Résultats » PFR, qui à vocation à s'appliquer à l'ensemble des corps relevant de la filière administrative.

Or, la cotation des emplois dont dépend la part « fonctionnelle » de la PFR, est une remise en cause du « principe » fondateur du Statut général des fonctionnaires qui stipule dans son article 12 que le grade est distinct de l'emploi.

Non seulement, les emplois seront profilés du fait de leur cotation mais les fonctionnaires aussi par le biais de leur évaluation.

Enfin, pour Solidaires classer individuellement les fonctionnaires sur une échelle de zéro à 6, ne peut que relever d'une politique de conception libérale qui doit être combattue.

**Pour Solidaires, le décret instituant la Prime de Fonctions et de Résultats doit être abrogé.**

## **ACTION SOCIALE**

**Logement, Solidaires revendique :**

- de meilleures conditions d'accès au logement
- la préservation des logements relevant du 5% préfectoral
- la mise en œuvre de dispositifs de logement d'urgence.

**Restauration collective, Solidaires revendique :**

- l'accès de tous les agents à une restauration collective de qualité
- un repas social et des tarifs définis en fonction de l'indice/des revenus des agents.

**Solidaires s'oppose à l'externalisation et à la privatisation de la restauration collective.**

**Famille, Solidaires revendique :**

- la mise en œuvre d'une prestation spécifique pour les familles mono parentales
- le développement du service public de la petite enfance (construction de crèches)
- le droit aux vacances.
- **l'aide aux retraités**, c'était l'aide ménagère à domicile (AMD), supprimée en 2009, sous prétexte de ne pas véritablement correspondre aux besoins des retraités de l'Etat.

**Pour Solidaires, l'action sociale est au cœur des préoccupations des agents de l'Etat, titulaires ou non, actifs ou retraités. Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et apporter une solution aux difficultés de tous ceux et de toutes celles confronté(e)s aux accidents de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agents.**

## **EGALITE PROFESSIONNELLE**

- **Lors du recrutement dans les trois versants de la fonction publique, favoriser une plus grande mixité au sein des différentes filières de métiers, en particulier par une revalorisation des carrières dans les filières traditionnellement féminisées.**
- **Mettre fin aux rémunérations au « mérite »** individuel, très défavorables aux femmes, en particulier avec la survalorisation des critères « disponibilité » et « mobilité ». Elles sont de plus néfastes pour tous les agents en termes socio-organisationnels.
- **Eradiquer de la précarité** (qui touche majoritairement les femmes) en particulier par la titularisation des personnels non titulaires.
- **Renforcer la politique d'action sociale en faveur du développement des différents modes de garde des**

- enfants, en particulier de la réservation de places en crèche.**
- **Agir pour une égalité au niveau des retraites, en rétablissant certaines mesures compensatrices**, comme la bonification de 1 an par enfant, quelle que soit l'année de naissance des enfants.

## **AGENTS NON TITULAIRES**

**Solidaires souhaite que la fonction publique soit normalement et très largement servie par des fonctionnaires. Des solutions existent ou peuvent être envisagées pour y aboutir.**

Le Statut normal dans la fonction publique est celui de titulaire, rien d'exceptionnel donc. Ce n'est, en aucune façon, une voie royale à laquelle les contractuels ne sauraient avoir accès. Ces agents qui ont donné satisfaction à leurs employeurs, depuis quatre ans et plus, doivent tous, quel que soit l'article de la loi du 11 janvier 1984 au titre duquel ils ont été embauchés, pouvoir prétendre à une titularisation.

**La loi du 12 mars 2012 est donc tout à fait insuffisante.**

**L'exigence d'une quotité de travail de 70% en particulier vient en effet considérablement limiter** le nombre d'agents concernés.

Ces limites portées à l'accès à la titularisation ne sont pas de nature à réellement lutter contre la précarité dans la Fonction publique.

**Solidaires souhaite voir modifier le projet de loi dans le sens d'une véritable volonté de résorption de la précarité pour les agents sur besoins permanents, exerçant actuellement.**

Solidaires souhaite d'autre part que les possibilités de recours aux agents contractuels soient drastiquement limitées. L'abrogation de l'art 36 de la loi précitée irait dans ce sens.

## **SANTE SECURITE AU TRAVAIL**

Pour Solidaires plusieurs axes d'interventions sont urgents et nécessaires pour préserver la santé des fonctionnaires. Une négociation globale reprenant les chantiers à peine esquissés lors de l'accord précédent permettrait sans doute de trouver des voies d'amélioration ambitieuses, à l'instar des lois Auroux. Nous exigeons entre autres :

- alignement du fonctionnement des CHSCT des trois versants de la Fonction publique sur celui prévu au Code du travail ;
- la création de véritables services de santé au travail avec un plan de recrutement de médecins de prévention, d'ergonomes et de psychologues du travail ;
- de mieux évaluer et prévenir les risques psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques et de renforcer le suivi médical des risques;
- de revoir le processus de déclarations d'accidents de service et de reconnaissances des maladies professionnelles.